



## Comité Syndical du 4 octobre 2024 Hôtel de Ville de Valognes Procès-verbal de la séance

Le 4 octobre 2024, à 13h30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, au salon Marcel Audouard, Hôtel de Ville de Valognes, sur convocation adressée à ses membres par Mme Béatrice TURBATTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente.

### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Aristide OLIVIER, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Florence BOULAY, Mme Ghislaine RIBALTA

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge** : M. François VANNIER

**Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche** : M. Henri LEMOIGNE

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage** : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Gilles MALOISEL

**Communauté de Communes Vallées d'Auge et du Merlerault** : M. Sébastien GOURDEL

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Hubert PICARD

**Conseil Départemental du Calvados** : M. Ludovic ROBERT

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Joël BRUNEAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), Mme Florence BOUCHARD (pouvoir à Mme Florence BOULAY), M. Pierre SCHMIT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin** : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo** : M. Fabrice LEMAZURIER (pouvoir à M. David MARGUERITTE)

**Communauté de Communes Bayeux Intercom** : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à Mme Gisèle ALEXANDRE)

**Communauté de Communes Baie du Cotentin** : M. Jean-Claude COLOMBEL (pouvoir à M. François VANNIER)

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer** : M. Michel PEYRE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau** : M. Georges RAVENEL (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

**Communauté de communes Val est Dunes** : M. Philippe PESQUEREL (pouvoir à M. Hubert PICARD)

**Communauté de communes Val d'Orne** : M. Sébastien LEROUX (pouvoir à M. Sébastien GOURDEL)

**Communauté de communes Villedieu Intercom** : M. Charly VARIN (pouvoir à M. Henri LEMOIGNE)

**Conseil Départemental du Calvados** : M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Ludovic ROBERT)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant)

**Communauté Urbaine d'Alençon :** M. Joaquim PUEYO, M. Ahamada DIBO (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo :** M. Michel DUMAINE, M. Yves GOASDOUE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin :** M. Olivier DE BOURSETTY, M. Patrick LERENDU, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant), Mme Véronique MARTIN-MORVAN (déléguée suppléante)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :** M. François AUBEY, M. Sébastien LECLERC

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo :** Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Laurent PIEN

**Communauté de Communes Argentan Intercom :** M. Michel LERAT, M. Frédéric LEVEILLE

**Communauté de Communes Cingal Suisse Normande :** M. Jacky LEHUGEUR

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Thierry LEFORT

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage :** M. Daniel LEFRANC, M. Jean-René BINET

**Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco :** M. Bernard SOUL

**Communauté de Communes Granville Terre et Mer :** Mme Annaïg LE JOSSIC

**Communauté de Communes du Pays de Falaise :** M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de Communes Pré Bocage Intercom :** M. Christian HAURET

**Communauté de Communes Seules Terre et Mer :** M. Thierry OZENNE

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau :** Mme Nicole DESMOTTES (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Terre d'Auge :** M. Yves DESHAYES (délégué suppléant)

**Conseil Départemental du Calvados :** M. Francis JOLY (délégué suppléant)

**Conseil Départemental de l'Orne :** Mme Paule KLYMKO, M. Jérôme NURY, M. Alain LANGE (délégué suppléant)

***Ouverture de la séance***

M. LEMOIGNE souhaite la bienvenue aux élus dans la Manche.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Ghislaine RIBALTA est désignée secrétaire de séance.

**Vérification du quorum**

## **Rappel de l'ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024

1. Accueil des nouveaux membres
2. Election du Président
3. Désignation du nombre de Vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents et constitution du Bureau
5. Délégations au Président et au Bureau
6. Convention pour transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

## **Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

**Le procès-verbal du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **1. Installation du Comité syndical**

Depuis le dernier Comité syndical, trois nouveaux EPCI ont intégré le Réseau Ouest Normand, dans l'ordre d'arrivée :

- **La Communauté de communes Val d'Orne.**
- **La Communauté de communes Seules Terre et Mer.**
- **La Communauté de communes Vallées d'Auge et du Merlerault.**

Val d'Orne a désigné M. Sébastien LEROUX, son Président, comme délégué titulaire, et M. Philippe MALLARD comme délégué suppléant.

Seules Terre et Mer a désigné M. Thierry OZENNE, son Président, comme délégué titulaire, et Mme Sylvie LE BUGLE comme déléguée suppléante.

Vallées d'Auge et du Merlerault a désigné M. Sébastien GOURDEL, son Président, comme délégué titulaire, et M. Karim BOUNAB comme délégué suppléant.

Merci à ces trois nouveaux membres pour leur intérêt et leur confiance !

### **Et trois EPCI déjà membres ont fait des évolutions concernant leurs délégués au RON :**

- La CDC de la Vire au Noireau, suite à la démission de son Président, a désigné M. Gilles MALOISEL comme délégué titulaire en remplacement de M. Marc ANDREU SABATER.
- La CA du Cotentin a désigné Mme Alexandrina LE GUILLOU comme déléguée suppléante en remplacement de M. Michel MAUGER.
- La CU Caen la mer, suite aux élections législatives et à la démission de M. Joël BRUNEAU, a désigné plusieurs nouveaux délégués titulaires et suppléants.

**Il est proposé D'INSTALLER les délégués titulaires et suppléants.**

M. MALOISEL signale que M. RAVENEL est proposé pour être Vice-président du Pôle métropolitain au titre de la CdC de la Vire au Noireau.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSTALLE** ces nouveaux délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical.

**2. Election du Président**

Il est procédé à l'appel des délégués.

<b>Collectivité</b>	<b>Délégués titulaires</b>
<b>CU Caen la mer</b>	BOUCHARD Florence
	BOULAY Florence
	BRUNEAU Joël
	DE LA PROVOTE Sonia
	JOYAU Nicolas
	LE MARREC Clémentine
	OLIVIER Aristide
	RIBALTA Ghislaine
	SCHMIT Pierre
	TURBATTE Béatrice
<b>CU Alençon</b>	LURCON Gérard
	PUEYO Joaquim
<b>CA Saint-Lô Agglo</b>	LEMAZURIER Fabrice
	LEJEUNE Emmanuelle
	PIEN Laurent
<b>CA Flers Agglo</b>	DUMAINE Michel
	GOASDOUE Yves
<b>CA Le Cotentin</b>	ARRIVE Benoît
	DE BOURSETTY Olivier
	LERENDU Patrick
	MARGUERITTE David
	THOMINET Odile
<b>CA Lisieux Normandie</b>	AUBEY François
	LECLERC Sébastien
	VALTER Clotilde
<b>CC Val es Dunes</b>	PESQUEREL Philippe
<b>CC Cingal Suisse Normande</b>	LEHUGEUR Jacky

<b>CC Vallées de l'Orne et de l'Odon</b>	PICARD Hubert
<b>CC Cœur de Nacre</b>	LEFORT Thierry
<b>CC Pays de Falaise</b>	MESNIL Jean-Philippe
<b>CC Normandie Cabourg Pays d'Auge</b>	GAUGAIN Sophie
	VANNIER François
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b>	LEFRANC Daniel
	BINET Jean-René
<b>CC Domfront Tinchebray Interco</b>	SOUL Bernard
<b>CC Bayeux Intercom</b>	LEPOULTIER Mélanie
<b>CC Granville Terre et Mer</b>	LE JOSSIC Annaïg
	PEYRE Michel
<b>CC Villedieu Intercom</b>	VARIN Charly
<b>CC Baie du Cotentin</b>	COLOMBEL Jean-Claude
<b>CC Pays de Honfleur Beuzeville</b>	FLEURY Catherine
<b>CC Intercom de la Vire au Noireau</b>	MALOISEL Gilles
	RAVENEL Georges
<b>CC Isigny Omaha Intercom</b>	THOMINES Patrick
<b>CC Argentan Intercom</b>	LERAT Michel
	LEVEILLE Frédéric
<b>CC Pré-Bocage Intercom</b>	HAURET Christian
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b>	LEMOIGNE Henri
<b>CC Seules Terre et Mer</b>	OZENNE Thierry
<b>CC Val d'Orne</b>	LEROUX Sébastien
<b>CC Vallées d'Auge et du Merlerault</b>	GOURDEL Sébastien
<b>CD Calvados</b>	JEANNENEZ Patrick
	ROBERT Ludovic
<b>CD Orne</b>	KLYMKO Paule
	NURY Jérôme

M. PICARD observe que le Conseil Départemental de la Manche n'est plus cité.

M. LEMOIGNE interroge M. COQUELIN à ce sujet.

Mme DE LA PROVOTE précise qu'il a été avancé par l'administration de la Manche que le retrait du Conseil Départemental est dû à des raisons financières.

Mme DE LA PROVOTE regrette que le Réseau Ouest Normand ne comporte plus les 3 Départements.

M. COQUELIN, vice-président du Conseil départemental de la Manche, va prendre attache avec le président de la Manche sur cette question.

Le Pôle métropolitain étant syndicat mixte ouvert, les modalités de vote se font à main levée, sauf demande de vote à bulletin secret d'au moins un tiers des délégués présents, conformément au CGCT et aux Statuts. En effet, l'article 3-2 de nos Statuts prévoit que « Dans l'hypothèse où un Département ou une Région adhère au Pôle métropolitain, les modalités de vote se feront à main levée sauf demande de vote à bulletin secret d'au moins un tiers des délégués présents. »

Le Président est élu au scrutin uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante.

M. LEMOIGNE souligne que le syndicat a un rôle majeur pour la coordination des actions et surtout la représentation des intérêts bas-normands.

**M. PICARD et Mme THOMINET sont désignés scrutateurs.**

**M. Aristide OLIVIER** propose sa candidature.

M. OLIVIER remercie M. LEMOIGNE mais également M. BRUNEAU pour l'action qu'il a menée au sein du Réseau Ouest Normand. M. OLIVIER est natif de Caen, y a fait toutes ses études et y a enseigné durant 2 décennies. Il a également un engagement associatif et sportif fort. Son engagement politique a démarré aux côtés de Sonia DE LA PROVOTE en 2014. Il a été adjoint sous les deux mandats de Joël BRUNEAU.

M. OLIVIER ajoute qu'il aborde cette présidence avec humilité et détermination. Il s'agit de poursuivre les échanges réguliers et construire un socle de confiance. Il s'agit également de rechercher la cohésion et porter un discours commun vers les partenaires. Enfin, il convient de porter un certain nombre de dossiers centraux qui peuvent être stratégiques pour le territoire – notamment l'habitat, la santé, les mobilités - et porter un discours de réciprocité entre Caen et l'ouest de la Normandie.

**Vote :**

Est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention, 0 vote contre, 28 votes pour) : **M. Aristide OLIVIER.**

Le Président entre donc en fonction dès son élection.

Le dispositif de cette élection sera rendu public par voie d'affichage et transmis au contrôle de légalité.

*Enfin, un exemplaire du procès-verbal de séance est envoyé, dès sa signature, pour transmission, au Préfet. Le Préfet en constate la réception sur un registre et en donne récépissé (article R. 118 du code électoral).*

### **3. Fixation du nombre de Vice-Présidents et du Bureau**

La démission du président entraîne nécessairement le renouvellement intégral du bureau.

Selon les Statuts, le Bureau est constitué du Président et des Vice-Présidents. Et leur nombre est librement fixé par le Comité syndical.

**Il est proposé de maintenir le consensus initial d'avoir 1 vice-président par membre. Il y a 28 EPCI membres et 2 Conseils départementaux, il est donc proposé 30 vice-présidents.**

**Décision :**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **ADOpte** cette proposition,
- **FIXE** le nombre de **Vice-Présidents à 30**,
- **CHARGE** le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. Election des Vice-Présidents et constitution du Bureau**

**Exposé :**

Suite aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, et en application de l'article LO141-1 du code électoral interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député, M. Joël BRUNEAU a quitté sa fonction de Président du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand le 7 août 2024.

L'article L.2122-10 du CGCT et l'arrêt CE Communauté urbaine de Cherbourg du 18 novembre 1981 prévoient que la démission du président entraîne nécessairement le renouvellement intégral du bureau.

Conformément aux dispositions des articles 3-2, 4 et 15 des Statuts du Réseau Ouest Normand, il revient maintenant au Comité syndical d'élire les Vice-Présidents du Réseau Ouest Normand.

Le Bureau est constitué du Président et des Vice-Présidents.

**Proposition :**

Vu la délibération du Comité syndical du 4 octobre fixant à 30 le nombre de Vice-Présidents,

Il est proposé de procéder à un vote à main levée, en l'absence de demande de vote à bulletins secrets par au moins un tiers des délégués présents.

Sont proposés par leurs EPCI respectifs et sont candidats :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M<sup>me</sup> Béatrice TURBATTE
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Joaquim PUEYO
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Fabrice LEMAZURIER
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Yves GOASDOUE
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : M. David MARGUERITTE
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : M. François AUBEY
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Philippe PESQUEREL

- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jacky LEHUGEUR
- 9<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Hubert PICARD
- 10<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Thierry LEFORT
- 11<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-Philippe MESNIL
- 12<sup>ème</sup> Vice-Président : M. François VANNIER
- 13<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-René BINET
- 14<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Bernard SOUL
- 15<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme Mélanie LEPOULTIER
- 16<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Michel PEYRE
- 17<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Charly VARIN
- 18<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-Claude COLOMBEL
- 19<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Yves DESHAYES
- 20<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme Catherine FLEURY
- 21<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Georges RAVENEL
- 22<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Patrick THOMINES
- 23<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Frédéric LEVEILLE
- 24<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Henri LEMOIGNE
- 25<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Christian HAURET
- 26<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Sébastien LEROUX
- 27<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Thierry OZENNE
- 28<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Sébastien GOURDEL
- 29<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Ludovic ROBERT
- 30<sup>ème</sup> Vice-Président : Mme Paule KLYMKO

**Vote :**

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents. Pour cela, il est proposé de procéder à un vote à main levée, en l'absence de demande de vote à bulletin secret par au moins un tiers des délégués présents.

Les délégués proposés sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La constitution du Bureau s'établit donc comme suit :

EPCI / Départements	Délégués
CU Caen la Mer	Aristide OLIVIER
	Béatrice TURBATTE
CDC Cingal-Suisse Normande	Jacky LEHUGEUR
CDC Cœur de Nacre	Thierry LEFORT
CDC du Pays de Falaise	Jean-Philippe MESNIL
CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon	Hubert PICARD
CDC Val es Dunes	Philippe PESQUEREL
CDC Normandie Cabourg Pays d'Auge	François VANNIER
Intercom de la Vire au Noireau	Georges RAVENEL
CDC Coutances Mer et Bocage	Jean-René BINET
CA Saint-Lô Agglo	Fabrice LEMAZURIER
Domfront-Tinchebray Interco	Bernard SOUL
CDC Bayeux Intercom	Mélanie LEPOULTIER

CA Flers-Agglo	Yves GOASDOUE
CDC Granville Terre et Mer	Michel PEYRE
CDC Villedieu Intercom	Charly VARIN
CDC Baie du Cotentin	Jean-Claude COLOMBEL
CU d'Alençon	Joaquim PUEYO
CDC Terre d'Auge	Yves DESHAYES
CDC du Pays de Honfleur-Beuzeville	Catherine FLEURY
CA Lisieux Normandie	François AUBEY
CDC Isigny Omaha Intercom	Patrick THOMINES
CDC Argentan Intercom	Frédéric LEVEILLE
CDC Côte Ouest Centre Manche	Henri LEMOIGNE
CDC Pré Bocage Intercom	Christian HAURET
CDC Val d'Orne	Sébastien LEROUX
CDC Seulles Terre et Mer	Thierry OZENNE
CDC Vallées d'Auge et du Merlerault	Sébastien GOURDEL
Conseil Départemental de l'Orne	Paule KLYMKO
Conseil Départemental du Calvados	Ludovic ROBERT

*Enfin, un exemplaire du procès-verbal de séance est envoyé, dès sa signature, pour transmission, au Préfet. Le Préfet en constate la réception sur un registre et en donne récépissé (article R. 118 du code électoral).*

## 5. Délégations du Comité syndical au Président et au Bureau

### **Proposition :**

Il est proposé, pour la durée du mandat et tant qu'elle n'est pas rapportée par une délibération ultérieure, de déléguer la compétence décisionnelle du Comité syndical au bénéfice du Président sur un nombre d'attributions indiqué ci-après. Cette délégation de pouvoirs permet de faciliter l'activité des services et le fonctionnement du syndicat mixte, dans les strictes limites du budget.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT.

### **I. Compétences du Président pour la durée de son mandat**

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
2. Prendre toute décision relative à la gestion des ressources humaines dans la limite du tableau des effectifs des emplois permanents
3. Réaliser des demandes de subvention

4. Passer des conventions financières relatives aux moyens de fonctionnement du syndicat mixte
5. Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
6. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat
8. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
9. Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
10. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
11. Ester en justice au nom du syndicat mixte ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, pour toute action devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire pour les actions en première instance, en appel et en cassation, ainsi que se porter partie civile auprès des mêmes tribunaux
12. Régler les conséquences des accidents impliquant le véhicule du syndicat dans la limite de 50 000 €
13. Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €
14. Décider des lieux de réunion des séances du Comité Syndical

## II. Compétences du bureau

Sans objet.

### **Vote :**

Vu l'article L 5211-10 du CGCT ;

Vu les Statuts et le Règlement intérieur du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand ;

Vu la délibération en date de ce jour relative à l'élection du Président ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de déléguer les compétences proposées au Président,
- **PRECISE** que le Président est tenu de rendre compte des décisions prises par lui-même à chacune des réunions du Comité syndical en application du CGCT et du Règlement intérieur.

## 6. Convention pour transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu au CGCT. Pour cela, les collectivités concernées doivent signer avec le représentant de l'État dans le département une convention de télétransmission. Elle a pour objet :

- de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué ;
- d'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

Le Réseau Ouest Normand fonctionnait initialement sur la convention de Caen Normandie Métropole. A la demande de la Préfecture, il est désormais nécessaire de prévoir une convention pour le Réseau Ouest Normand.

### Vote :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation ;

Vu les articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que les éventuels avenants ultérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h.

Le Président,

La Secrétaire,

**Aristide OLIVIER**

**Ghislaine RIBALTA**